

Compte-rendu

Forum Régional d'Echanges sur l'Energie

7 Juin 2011

1. Discours introductifs

Mme Elsa DIMEO, Conseillère Régionale, et M. Laurent NEYER, Directeur Adjoint de la DREAL PACA, ouvrent la matinée et remercient les participants de leur présence.

2. Etude de potentiel thalasso-thermique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. LEPAGE, du bureau d'étude BG Ingénieurs Conseil présente le résultat de l'étude de quantification du potentiel thalasso-thermique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisée dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Energie (voir Annexe 1).

Mme AUSSENAC, de la commune de La Seyne sur Mer (83), présente ensuite l'installation thalasso-thermique réalisée sur le territoire communal (voir Annexe 2).

Une séance d'échanges et de débats a alors lieu.

Monsieur Jacques BUCKI, Maire de Lambesc (13), demande le nombre d'années nécessaire à l'amortissement. Pour Anne AUSSENAC, cela dépend du nombre de m² raccordés. Le prévisionnel est de 20 ans pour La Seyne sur Mer.

M. Jean MALMASSARI, de Bouygues Immobilier, demande comment les habitations sont obligées de se raccorder et comment on peut les garder raccordées au réseau. Anne AUSSENAC explique que c'est une procédure difficile. Dans le cadre du Grenelle, un seul réseau avait été classé et avait obtenu l'obligation légale de raccordement mais les réseaux sur eau de mer n'entraient pas dans ce cadre. Aujourd'hui, il est classé et les installations sont prévues dans les immeubles neufs : soit les propriétaires se raccordent, soit ils changent l'installation.

M. Stéphane CANDRAL du bureau d'études Eclosion + demande s'il y a une baisse de la facture constatée pour les utilisateurs. De plus, il demande si les coûts de maintenance au long de l'utilisation permettent une concurrence avec les systèmes classiques. Anne

AUSSENAC explique que les utilisateurs payent aujourd'hui ce qu'ils paieraient avec une pompe à chaleur Air-Air. La commune de La Seyne a pris le parti de faire diminuer le prix de vente avec le nombre de personnes raccordées.

M. Bernard FONTAINE, du conseil de développement de la Provence Verte, demande si un travail de comparaison économique a été réalisé entre les différents systèmes existants. Un rapide calcul sur l'installation de La Seyne permet de mettre en évidence un coût de 700€ par logement ce qui n'est pas énorme. Anne AUSSENAC explique que ce système était effectivement le moins cher parmi ceux disponibles. Toutefois, les coûts seront encore optimisés car des bâtiments publics doivent se raccorder à l'avenir ce qui permettra d'optimiser l'installation.

M. Jean-Pierre POUILLOT, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, s'interroge sur l'exploitation du réseau. Le système actuel étant en régie, quelles difficultés ont pu être rencontrées ? De même, il demande si La Seyne sur Mer effectue un suivi des consommations des personnes raccordées pour permettre des comparatifs. Anne AUSSENAC répond qu'il n'y a aujourd'hui pas de suivi des consommations car ce qui intéressait les utilisateurs était principalement le volet financier. Les factures permettent dès lors ce suivi. Concernant la régie, le réseau d'eau douce n'a pas besoin d'un grand entretien et s'apparente à un réseau de distribution d'eau potable. Pour le réseau d'eau de mer, le système principal s'assimile à une chaufferie à ceci près que des plongeurs effectuent des nettoyages réguliers. Pour le budget, la vente ne se fait pas au kWh consommé mais via un forfait annuel car la pompe d'eau douce tourne en permanence quels que soient les besoins.

Cyril JARNY du GERES demande s'il existe des indications sur les impacts environnementaux à court et long terme et si des observations sont prévues en ce sens à La Seyne. Anne AUSSENAC indique que les études réalisées montraient qu'il n'y avait pas d'incidence sur la rade et son milieu. Dans le cadre de l'étude, Loïc LEPAGE explique que l'étude de potentiel ne va pas si loin dans la précision mais qu'il revient aux études d'impact de chaque projet en fonction des caractéristiques de déterminer ces impacts.

Aline GRAPIN de Marseille Provence Métropole demande s'il existe une estimation quant à la durée de vie des équipements. Anne AUSSENAC répond que celle-ci est similaire aux chaufferies classiques. Les éléments peuvent être remplacés. La question se pose surtout sur le réseau. Loïc LEPAGE ajoute que les pompes mécaniques durent 20 à 25 ans maximum là où le réseau doit tenir une quarantaine d'année.

Laurence VEYER, du bureau d'étude Territoire et Environnement, demande si une politique de Maîtrise de la Demande Énergétique a été menée à La Seyne sur Mer en parallèle du projet. Anne AUSSENAC précise que de telles politiques sont en place sur les bâtiments de la ville mais tant qu'on ne sait pas quels bâtiments seront raccordés.

M. Le Directeur d'Envirobat Méditerranée met en avant la nécessité de décrocher des financements et souhaite des explications sur la part minimale du FEDER et les implications

Forum Régional d'Echanges sur l'Energie (CODECO) – 7 Juin 2011 – Hôtel de Région

d'EDF dans le projet. Anne AUSSÉNAC répond que le FEDER s'est basé uniquement sur la partie thermique et non le gros œuvre. EDF a participé au projet en amont notamment pour la mise en relation avec les installations existantes (Monaco,...).

Jacques BUCKI met l'accent sur les coûts liés au fonctionnement. Il demande quel est l'implication de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'accompagnement des collectivités dans les projets de réseau de chaleur. Elsa DI MEO explique que la Région est favorable au développement de ces technologies mais qu'il y a peu de demandes émanant des collectivités à l'heure actuelle. De plus, il faut voir si les projets sont valables d'un point de vue technique notamment en termes de bois-énergie.

3. Etude de potentiel de récupération de chaleur sur réseaux d'assainissement

M. CRUZEL, du bureau d'études ANTEA, présente l'étude réalisée dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Energie portant sur la quantification du potentiel énergétique de récupération de chaleur sur les réseaux d'assainissement (voir Annexe 3).

M. PRUFER et Mme TATIBOUET de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, présentent l'état d'avancement des travaux en cours sur ce sujet sur le territoire de l'intercommunalité (voir Annexe 4).

4. Appels à Projets PCET, HLM et BBC

Frédéric ANDRE, Directeur Régional adjoint de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur, présente la situation des appels à projet:

. 35 territoires doivent se doter de Plans Climat Energie Territoire (PCET)

.les projets sont très variés et peuvent aller d'un réseau de chaleur sur l'incinérateur de Toulon (10 000 000 €) à des installations solaires collectives ou des chaufferies bois

.les appels à projets se veulent complémentaires et permettent de toucher à la fois des opérations de réhabilitation, de construction neuve et de développement des énergies renouvelables

.les niveaux de qualité des projets sont sans cesse en augmentation avec des projets descendant jusqu'à 35 kWh/m²/an

.pour 2010, une centaine de dossiers de candidature ont été reçus et environ un sur deux ont été primés

.dans le cadre des PCET, neuf territoires ont pu être primés sur quatorze candidatures ce qui a permis de privilégier les projets les mieux avancés (ceux-ci seront rendus publics lors d'une conférence de presse Région-ADEME prévue le 5 juillet 2011 au Conseil Régional)

Forum Régional d'Echanges sur l'Energie (CODECO) – 7 Juin 2011 – Hôtel de Région

Une séance d'échanges et de débats a alors lieu.

Christophe LELARGE, du bureau d'études Clé Energie, demande si d'autres appels à projets en 2011 sont appelés à être ouverts. Frédéric ANDRE répond que des réflexions autour de la reconduction sont en cours notamment sur le sujet de la réhabilitation thermique des logements sociaux mais où la sévérité des critères sera de toute façon revue à la hausse.

Patrick JOUBERT, du Nouveau Logis Provençal, indique que les bailleurs sociaux sont en général prêts à se lancer dans de tels projets mais l'appel à projets a révélé que les financements ont tendance à s'épuiser car hors de ces dispositifs, il est difficile de trouver d'autres moyens de soutenir les projets. Il demande alors si les moyens alloués aux appels à projets et aux autres dispositifs seront revus à la hausse en même temps que les exigences. Frédéric ANDRE répond que plusieurs actions ambitieuses sont en cours notamment avec la Région. Dominique FLAHAUT prend la parole pour demander aux porteurs de projets HLM à quel moment il sera possible de réaliser des projets qui ne nécessitent pas le concours des fonds publics autres que ceux des porteurs de projets eux-mêmes. Patrick JOUBERT répond qu'il est aujourd'hui impossible de se retourner sur les locataires car les consommations diminuent mais leurs factures augmentent. Il est alors difficile de faire porter sur eux le coût des économies d'énergie. Les HLM ne se trouvant pas dans un système concurrentiel et agissant avec des locataires à bas revenu, ils ne peuvent compter que sur les subventions. Cyril JARNY complète le débat en indiquant que plusieurs systèmes de financement très différents existent au niveau européen notamment via les certificats d'économie d'énergie auxquels les bailleurs sociaux peuvent avoir droit pour valoriser leurs travaux. Des fonds d'investissement et d'aide européens sont également en train d'évoluer et de se former.